

ÉLECTION



Janin Audas, élu nouveau président de la CCEF

Le 1^{er} décembre dernier, Janin Audas, membre du Conseil Supérieur et du Conseil régional Paris/Ile-de-France de l'Ordre des Experts-Comptables, a été élu président de la Compagnie des conseils et experts financiers ; il succède à Jean-Philippe Böhringer.

La CCEF est une association interprofessionnelle de conseils indépendants, créée en 1992 par René Ricol, pour regrouper les professionnels du conseil aux entreprises et aux particuliers que sont les experts-comptables, les avocats, les notaires, mais aussi les conseillers en gestion de patrimoine, les conseillers immobiliers, les conseillers et intermédiaires en transmission, fusion et acquisition, les évaluateurs d'actif et d'entreprise, ainsi que tous les autres professionnels, experts libéraux indépendants, traitant de questions financières, économiques et juridiques. La CCEF est soutenue par l'Ordre, et plus particulièrement par le Conseil Supérieur, mais les liens avec les autres institutions des professions concernées doivent être renforcés.

L'institut de l'interprofessionnalité

« Mon objectif est de continuer l'œuvre accomplie par mes prédécesseurs et de donner à la CCEF sa place d'« institut de l'interprofessionnalité » des activités de conseil en matière financière car j'ai la conviction de l'utilité, voire de la nécessité, d'un exercice interdisciplinaire de ces activités dans l'intérêt de nos clients : rendre la meilleure prestation au moindre coût. La complexité toujours croissante milite en ce sens. »

La réglementation des métiers de conseil financier est en train de s'écrire ; dans ce contexte, la CCEF doit continuer à assurer

aux clients et aux parties prenantes du professionnalisme de ses membres en matière de compétences, déontologie et maîtrise de la qualité.

A l'heure où les barrières réglementaires s'effacent et où les clivages entre les professions se dissolvent, la CCEF a un nouveau rôle à jouer pour une ouverture sur la pluridisciplinarité des professions réglementées entre elles, mais aussi avec les professions libérales non réglementées, pour autant que ces professionnels respectent une éthique et un mode d'exercice compatibles avec les règles professionnelles et les déontologies de ses membres.

« L'interprofessionnalité ne signifie pas nécessairement une obligation de s'associer au sein de holdings, c'est d'abord le moyen de travailler ensemble, de façon ponctuelle ou habituelle ; je souhaite que nous réfléchissions avec les Ordres et Institutions des professions concernées aux règles communes à respecter, et que nous recensons les bonnes pratiques sur le terrain. »

Les commissions et formations

La CCEF c'est aussi ses commissions et groupes de travail auxquels tout membre peut participer : évaluation et transmission, développement et financement des entreprises, patrimoine immobilier, retournement et stratégie, liquidation amiable. « Ces commissions créent des outils à disposition des membres dont certains ont été repris par l'Ordre

des Experts-Comptables, ce qui fait notre fierté ». « Je souhaite créer de nouvelles commissions ou groupes de rencontre de professionnels partageant les mêmes préoccupations dans certains domaines tels que : comités d'audit et administrateurs indépendants, prévention et traitement des difficultés financières, liquidation amiable, déontologie et contrôle interne de sociétés de gestion, expertise de partie, mais aussi détection des fraudes, RSE, protection des investisseurs... »

La CCEF dispense une formation certifiante sur l'évaluation des entreprises dont certains modules sont homologués au titre de la formation continue audit des commissaires aux comptes. D'autres thèmes de formation vont être proposés sans pour autant être en concurrence avec ceux des organismes de formation de la profession.

Rencontres et convivialité

La CCEF est également un organe de rencontre et de promotion de ses membres ; la convention annuelle, la soirée conjoncture, les conférences et les réunions en région sont des moyens pour les membres de s'informer sur les nouvelles techniques en matière financière, permettant ainsi de faire connaître et reconnaître leurs compétences aux clients et à l'environnement.

« Pour conclure, je dirai que la CCEF doit rester ce lieu de convivialité active qu'elle a su créer entre ses membres. » ■